

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du lundi 13 juin 2022

Délibération CA n° 202206-10

NOTE DELEGATION DE SIGNATURE DE L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE

Préambule

Vu le décret n°2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains publics de l'Etat.

Vu le décret n°2014-1673 du 29 décembre 2014 portant approbation des statuts de la ComUE Normandie Université.

Vu de l'arrêté n°2020-02 du 18 janvier 2020 portant nomination d'Innocent MUTABAZI en qualité d'administrateur provisoire de la communauté d'universités et établissements Normandie Université.

Conformément aux dispositions de l'article 1.1. du Règlement intérieur approuvé par le Conseil d'Administration en date du 17 décembre 2018, les délégations de signature de l'administrateur provisoire de Normandie Université présentées ci-dessous sont soumises à l'approbation des administrateurs :

Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du responsable hiérarchique dans la limite de ses attributions et compétences, notamment toutes dépenses et recettes jusqu'au montant maximal de 7.000 euros HT, à l'exception des conventions, des contrats de travail et des marchés publics	
Nathalie BUREL	Responsable des affaires financières de Normandie Université

L'arrêté de délégation nominatif sera communiqué à la Rectrice, Chancelier des Universités, et publié.

Le Conseil d'Administration approuve la délégation de signature de l'Administrateur provisoire de Normandie Université

Résultats des votes

Nombre de votants : 45

Pour : 41 voix

Ne se prononce pas : 4 voix

Adoptée en Conseil d'Administration du 13 juin 2022,

L'Administrateur provisoire de Normandie Université,
Innocent MUTABAZI

